

Image not found or type unknown



attestation de biens propres partage amiable

Par **yeshe**, le **20/05/2012** à **14:59**

Bonjour, les enfants de mon défunt époux du 1er lit, qui ont pris un notaire demande un inventaire meuble de notre appartement. Je suis en possession de biens appartenant à mon père et partager à l'amiable sans preuve entre ma sœur et frères. Que faut-il faire légalement : une attestation avec photos à faire signer les proches et relations qui ont connu mes parents et pouvant prouver l'appartenance des objets. Surtout quel genre d'attestation pour qu'elle soit légale.

Merci à ceux qui peuvent m'aider. Yeshe